Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260605-2026045-DE

COMMUNE DE GAHARD 35490

Séance du 5 Juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026	
Date de la convocation : 28 mai 2026 Date d'affichage : 28 mai 2026	**Nombre de membres en exercice** : 19 **Nombre de présents** : 17 **Nombre de votants** : 19
L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de l'ancienne école sous la présidence de monsieur David DUGUEPEROUX.	**Présents :** Monsieur David DUGUEPEROUX, Maire, Mme CHALMEL, Mr GRELIER, Mme RUFFAULT, Mr FERRIERES, adjoints, Mmes DROILLARD, ESNAULT, BOUDEHEN, LAVRILLOUX, MAHIEU, CAUQUIL, KARP, Mrs VINCENT, MESLE, BOULMER, LOUAPRE, RIBOUCHON Conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Mme Marine MAHIEU	**Absents** : **Absents excusés :** Mr Elie JOUIN, Mr Hugo ROUSSELON **Pouvoir** : Mr Vianney LOUAPRE pour Mr Elie JOUIN Mme Marie LAVRILLOUX pour Mr Hugo ROUSSELON

➢ 2026-045/ DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES 2026

Le dimanche 27 septembre 2026 auront lieu les élections sénatoriales. Lors de ces élections, voteront afin d'élire leurs sénateurs, les délégués de chaque commune désignés par leur conseil municipal.

La commune de GAHARD doit désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Les délégués et leurs suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux sur une même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel.

La déclaration de candidature, rédigée sur papier libre, doit contenir le titre de la liste présentée avec les noms, prénoms, sexe, domicile, date et lieux de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats.

Les listes paritaires comprennent au maximum 5 délégués titulaires et au maximum 3 délégués suppléants.

Ces listes sont à déposer auprès de Monsieur le Maire au plus tard à l'ouverture du scrutin.

Il est important de souligner qu'un bureau électoral doit être institué au début du scrutin.

Le bureau électoral est présidé par le Maire ou, à défaut dans l'ordre du tableau, par un adjoint ou un conseiller municipal.

Il comprend en outre :

- Les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin,
- Les deux membres du Conseil Municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin,

Le bureau électoral est composé le jour du scrutin et le vote se fait sans débat au scrutin secret.

Vu le code électoral,

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2026 fixant le nombre de délégués titulaires, de délégués suppléants de délégués supplémentaires à élire dans le département d'Ille et Vilaine ainsi que le mode de scrutin en vue de l'élection des sénateurs d'Ille et Vilaine, le 27 septembre 2026,

Vu la circulaire NOR NTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des Conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs.

Considérant, qu'il convient que le Conseil Municipal se réunisse le 5 juin 2026 à 20 h 00 pour élire les délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 Septembre 2026,

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260605-2026045-DE

Le bureau électoral est composé comme suit :

- Monsieur David DUGUEPEROUX, Maire, présidente du bureau

Pour les conseillers municipaux les plus âgées :

- Mme Annick CHALMEL
- Mr Vincent FERRIERES

Pour les conseillers municipaux les plus jeunes :

- Mme Bérangère CAUQUIL
- Mr Vianney LOUAPRE

Après appel à candidatures, se présentent sur **l'unique liste** : liste David DUGUEPEROUX

- David DUGUEPEROUX
- Séverine ESNAULT
- Simon BOULMER
- Bérangère CAUQUIL
- Jérôme MESLE
- Marie LAVRILLOUX
- Ronan RIBOUCHON
- Marine MAHIEU

Le Conseil Municipal procède alors aux opérations de vote à bulletin secret pour l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs,

1) <u>Election des délégués titulaires</u>

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents et représentées :	19
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	1
Nombre de suffrages exprimés :	18

La liste David DUGUEPEROUX obtient : 5 Sièges

Sont élus délégués titulaires, les représentants de la liste David DUGUEPEROUX

- David DUGUEPEROUX
- Séverine ESNAULT
- Simon BOULMER
- Bérangère CAUQUIL
- Jérôme MESLE

2) <u>Election des délégués suppléants</u>

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents et représentées :	19
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	19
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	1
Nombre de suffrages exprimés :	18

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260605-2026045-DE

La liste David DUGUEPEROUX obtient : 3 Sièges

Sont élus délégués suppléants, les représentants de la liste David DUGUEPEROUX

- Marie LAVRILLOUX
- Ronan RIBOUCHON
- Marine MAHIEU

Fait, délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
David DUGUEPEROUX